

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

22 novembre 2023

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingt-deuxième jour du mois de novembre deux mille vingt-trois (22-11-2023) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;
- Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles;
- Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

1. Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 19 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

Re 23-11-251

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2023;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 novembre 2023;
5. Adoption des comptes à payer;
6. Correspondance;
7. Adoption des prévisions budgétaires 2024 de la MRC de Mékinac;
8. Adoption des prévisions budgétaires 2024 des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac;
9. Adoption du taux de taxes 2024, de la taxe nécessaire pour ouvrage public et du taux d'intérêt pour les comptes dus des Territoires non organisés;
10. Autorisation de créer un nouveau poste de technicien en informatique;

11. Autorisation de créer un nouveau poste de directeur général adjoint;
12. Embauche d'une firme de recrutement;
13. Fonds Région Ruralité (FRR) :
 - a) Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC :
 - i. Approbation des recommandations du Comité technique;
 - ii. Autorisation de signer une entente sectorielle visant le développement de la culture en Mauricie;
 - b) Volet 4 – Soutien à la vitalisation :
 - i. Approbation des recommandations du Comité de vitalisation;
14. Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations;
15. Autorisation de signer la lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement avec Fonds locaux de solidarité FTQ;
16. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2024;
17. Nomination sur divers comités;
18. Village-Relais : demande d'appui;
19. Renouvellement de l'adhésion au Bassin versant du Saint-Maurice (BVSM);
20. Renouvellement de l'adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Mauricie (AMFM);
21. Approbation du règlement 2023-09-60 modifiant le règlement 2021-06-48 et autorisant une dépense révisée de 10 701 000 \$ et un emprunt révisé de 8 301 000 \$ afin de pourvoir aux provisions exigées par le MELCCFP pour la fiducie afférente au lieu d'enfouissement technique de Champlain;
22. Adoption du règlement d'emprunt 2023-10-62 décrétant une dépense de 8 209 000 \$ et un emprunt de 4 209 000 \$ pour la construction d'un bâtiment administratif sur le lot 3 893 823 du cadastre du Québec;
23. Adoption du règlement 2023-191 visant à adopter le plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030 de la MRC de Mékinac;
24. Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 2023-193 concernant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière à l'organisme responsable de l'évaluation;
25. Règlement de contrôle intérimaire numéro 2023-194 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Mékinac;
26. Avis de conformité du règlement numéro 205-2023 de la municipalité d'Hérouxville modifiant le règlement de zonage de lotissement;
27. Autorisation de verser le paiement final pour le projet MEK-P0283 dans le parc industriel régional;
28. Territoires non organisés :
 - a) Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 2023-195 modifiant le règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP);
 - b) Autorisation de verser le paiement final pour le projet MEK-P309 au km 10 du chemin des Bêtes puantes;

29. Varia

- a) Acceptation de la plus basse soumission conforme pour une benne chauffante;
- b) Autorisation de signer une entente avec le MAPAQ relative à la communication de renseignements de nature personnelle et confidentielle;
- c) Soutien aux médias régionaux;
- d) Renouveau de l'adhésion à la CDC;
- e) Autorisation de signer une entente avec le ministère de la Sécurité publique pour la desserte policière;
- f) MRNF – réparation de la côte du 11km;

30. Questions de l'assemblée;

31. Levée de l'Assemblée.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2023

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 18 octobre 2023 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 23-11-252

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2023.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 novembre 2023

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 8 novembre 2023 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 23-11-253

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 novembre 2023.

5. Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Deux (2) listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (4 semaines) 134 454.42

Déplacement des employés (es) 5 939.54

Fournisseurs de biens et services

Telus Québec 406.79

Telus Mobilité 208.02

Télécommunications Xittel inc. 655.39

Total Rénovation de l'habitat : 39 078.20

Service développement économique

Boutique Équestre St-Tite	1 200.34
Mountain coffee co (projet calendrier)	504.00
Les Délices de Lucie (Projet calendrier)	1 379.70
M.S. L'Artisan SENC (Calendrier)	8 508.15
Bouffée d'air et fourchettes (Calendrier)	1 158.95
Coop Novago (Projet calendrier)	619.95
Marie-France Bourassa (projet calendrier)	1 560.00
Equifax	63.81
Ferme Apicole Mékinac	1 080.00
Érablière Parcelles de Soleil (action agricole)	12.75
Carrefour Normandie (frigo)	10 695.81
Bulbi-Serres Enr. (projet calendrier)	1 200.00
Retour à la Terre (vente EM)	160.92
Domaine des Coteaux (Calendriers)	1 200.34
Café aux Cinq soeurs (calendriers)	335.27
Boulangerie Germain (Calendriers)	258.08
Lignée RR2 (Calendriers)	1 365.90
Isabelle Clément - Société Drascom (Calendriers)	1 379.70
Ôze publicité (CEM)	68.99
Brûlerie Mékinoise (Calendriers)	900.00

Total SDE : 33 652.66

FLI/FLS

Acceo Fli	92.14
Acceo FLS	75.97
Acceo FLI Covid	57.26
Isabelle Fournier - Le Pignon	2 426.05
Charcuterie Lignée RR2 - FLI	65 000.00
Charcuterie Lignée RR2 - FLS	65 000.00
Les Équipements Gaétan Inc. - FLI	125 000.00
Les Équipements Gaétan Inc. - FLS	125 000.00

Total FLI/FLS : 382 651.42

Promotion touristique

Icimédias	458.75
Tissus et déco Martin Richard	186.26
Icimédias	458.75

Total tourisme : 1 103.76

Espace Mékinac

Microgest Informatique	312.72
Hydro-Québec	284.03
9149-7818 Québec Inc.	3 679.20
Brûlerie Mékinoise (vente)	125.75

Total Espace Mékinac : 4 401.70

Fonds région ruralité volet 2

Municipalité de Ste-Thècle	52 062.00
Passion Escalade	1 000.00
Pôle d'économie sociale Mauricie	6 000.00
Corporation développement communautaire de Mékinac	29 696.00
Les Équipements Gaétan	10 000.00

Total FRR2 : 98 758.00

Fonds région ruralité volet 3

Absolu	60 361.88
--------	-----------

Total FRR3 : 60 361.88

Activité de loisir/culture

Tissus et décor Martine Richard	6.90
Municipalité Ste Thecle	3 584.05
OZ Design	2 724.91
Municipalité de Notre-Dame	2 397.50
Chorale Chant de l'heure	1 250.00
Bad Boy Design	78.76

Total Loisir/Culture : 10 042.12

Cour municipale

Purolator	88.90
Les Éditions S.R. Inc.	1 086.51
Lambert Therrien avocats	2 328.24
Le Code Ducharme	136.50
Remb constat trop payé 807226754	20.00
Remb constat trop payé 807229547	45.00
Carpentier, Huissiers de justice	94.07
Denis Carpentier	200.00

Total Cour municipale : 3 999.22

Baux de villégiature

Harnois Énergies	547.24
------------------	--------

Total Baux de villégiature : 547.24

Grand total : 1 293 746.32

Parc industriel

Hydro-Québec	16.39
--------------	-------

Total Parc industriel : 16.39

TNO Mékinac

Sépaq	32.00
-------	-------

CTAM	330.30
------	--------

Bétonnière La Tuque	7 044.64
---------------------	----------

MGEF	94 171.97
------	-----------

Total TNO : 101 578.91

2^e liste

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois)</u>	<u>1 538.34</u>
--	-----------------

<u>Déplacements des employés</u>	<u>400.66</u>
---	---------------

<u>Rémunération des maires</u>	<u>9 988.96</u>
---------------------------------------	-----------------

Fournisseurs de biens et services

Telus	241.47
-------	--------

Xerox Canada Ltée	217.51
-------------------	--------

Télécommunications Xittel	655.76
---------------------------	--------

FQM formation éthique et déontologie	1 034.78
--------------------------------------	----------

Syndicat régional des employés municipaux du Québec	1 684.01
---	----------

Distribut'eau Plus	110.50
--------------------	--------

Servitech	1 818.51
-----------	----------

Petite caisse	971.40
---------------	--------

Energycycle	157 913.00
-------------	------------

Total Fournisseurs de biens et services: 164 646.94

Fonds région ruralité volet 2

Municipalité St-Roch-de-Mékinac	15 960.00
Festi-volant Grandes-Piles	1 000.00
Centre des loisirs de St-Adelphe	1 000.00
Développement Mauricie	3 153.00

Total FRR2 : 21 113.00

MAE

Municipalité de St-Roch-de-Mékinac	500.00
Municipalité de St-Séverin	500.00
Municipalité de Ste-Thècle	500.00
Municipalité de Trois-Rives	500.00
Municipalité de St-Adelphe	500.00
Municipalité de Hérouxville	500.00

Total MAE : 3 000.00

Service développement économique

Belitec (calendriers)	425.41
Ferme Parcelles de Soleil (calendriers)	1 164.00
Partenaires Action Jeunesse Mékinac (SQRI)	538.21
Municipalité de Grandes-Piles (SQRI-Culture)	4 698.72
Municipalité de Lac-aux-Sables (SQRI)	747.34
Les Éditions communautaires des Chenaux (CEM)	574.88
Ôze publicité (CEM)	120.72
Lignée RR2 (vente EM)	153.78
Lignée RR2 (Projet planches)	369.09
Lignée RR2 (Projet calendriers)	149.47
Chocolaterie chez les Martel (Projet calendriers)	960.00
Ferme la Parcelle (Projet calendriers)	1 379.70

Total SDE : 11 281.32

Plan de communication

Les Éditions communautaires des Chenaux	574.88
---	--------

Total Plan de comm : 574.88

Programme de rénovation de l'habitat

C04010 PRR0140 Hérouxville	24 207.86
----------------------------	-----------

Total Rénovation de l'habitat : 24 207.86

Cour municipale

Carpentier huissiers de justice	766.49
Purolator	138.72
Ministre des Finances	25 873.00
SAAQ	655.94
Remb trop payé 807291806	40.00

Total Cour municipale : 27 474.15

Baux de Villégiature

Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	9 100.00
Zec Gros-Brochet	38 145.00

Total Baux : 47 245.00

Grand total : 311 471.11

TNO DE MÉKINAC

Ponts Experts	39 953.81
RIVST-M	3 500.63
Remb taxes 8418_86_9864	160.80
Remb taxes 8518_17_0459	143.36
Remb taxes 4806_82_3832	96.20
Déneigement & exc Multi-Mécanic Inc.	6 898.50
Ville de La Tuque	2 195.94
Larocque & Cournoyer	4 455.29
ADMQ	298.93

Total TNO : 57 703.46

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 22 novembre 2023.

Nathalie Groleau
Greffière-trésorière

Re 23-11-254

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 22 novembre 2023

totalisant 1 605 217.43 \$ pour la MRC, 16.39 \$ pour le parc industriel régional et de 159 282.37 \$ pour les TNO.

6. Correspondance

La greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- Frédéric Boily, directeur à la direction des aides aux municipalités nous avise que le Ministère émet un avis favorable à notre rapport final dans le cadre du PI du PAVL;
- Denis Charland, CPA directeur général de la direction du rétablissement au ministère de la Sécurité publique nous informe du programme général d'assistance financière lors de sinistre pour les pluies abondantes et vents violents survenus du 6 au 9 octobre 2023 et nous faits parvenir copie de l'Arrêté du 23 octobre 2023;
- Nicolas Paradis, sous-ministre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous avise que certains éléments du projet de règlement 2023-190 modifiant le schéma d'aménagement ne sont pas conformes aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation et protection du territoire et des activités agricoles;
- Andréanne Renaud, coordonnatrice du PDAAM nous informe de l'acceptation du projet Coffrets découvert des produits d'érable de la MRC de Mékinac;
- Résolution 2023-176 de la MRC du Granit concernant le financement relatif aux appels de centres secondaires 9-1-1-incendie;

Financement relatif aux appels de centres secondaires 9-1-1 incendie - Appui MRC de Granit

CONSIDÉRANT la résolution 2023-176 de la MRC de Granit;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC de Mékinac est d'accord avec les arguments soulevés dans ladite résolution;

Re 23-11-255

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la MRC du Granit et de demander aux autorités gouvernementales :

- D'examiner attentivement la question du financement relatif aux centres de répartitions secondaires incendie et à prendre des mesures pour garantir que les coûts engendrés par ces obligations soient répartis de manière équitable et transparente entre les différentes parties prenantes, notamment les municipalités, les citoyens et le gouvernement, et ce, au même titre que pour les appels reliés aux services ambulanciers et policiers.
- Réexaminer la notion de «gouvernement de proximité» et de s'assurer que les municipalités disposent des ressources financières nécessaires pour remplir leurs obligations en matière de schémas de couverture de risques incendie sans imposer un fardeau financier excessif sur leurs résidents;
- De prendre en considération les besoins spécifiques des municipalités qui doivent maintenir, entre autres, plusieurs modes d'alertes différents aux intervenants en raison de l'absence de couverture cellulaire, et de mettre en place des mécanismes de financement appropriés pour les aider à assumer ces coûts supplémentaires.
- Résolution 2023-177 de la MRC du Granit concernant la couverture cellulaire et exigence quant à la modernisation du système 9-1-1;

Couverture cellulaire et exigences quant à la modernisation du système 9-1-1

CONSIDÉRANT la résolution 2023-177 de la MRC de Granit;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Mékinac a les mêmes préoccupations que de la MRC du Granit en matière de sécurité et de couverture cellulaire sur notre territoire;

Re 23-11-256

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la MRC du Granit et de demander au gouvernement qu'il :

- Reconnaître l'importance cruciale de moderniser la couverture cellulaire pour garantir que tous les citoyens bénéficient, de façon équitable, de la modernisation du système 9-1-1, quel que soit l'endroit où ils vivent, tout en favorisant le développement régional et en renforçant le sentiment de sécurité au sein de notre territoire;
- S'engage à prendre des mesures pour garantir que les coûts de la modernisation du système 9-1-1 soient répartis de manière équitable entre les citoyens, en tenant compte de la qualité de la couverture cellulaire dans chaque région;
- Travaille en collaboration avec les fournisseurs de services de télécommunications pour étendre la couverture cellulaire dans les régions pas encore desservies ou mal desservies, afin de permettre à tous les citoyens de bénéficier, entre autres, des avantages du système 9-1-1 modernisé.
- Résolution 23-10-213-o de la MRC du Rocher-Percé concernant une demande d'assouplissement pour le programme accès entreprise Québec (AEQ);

Demande d'assouplissement programme Accès entreprise Québec (AEQ)-Appui MRC du Rocher-Percé

CONSIDÉRANT la résolution 23-10-213-O de la MRC du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC de Mékinac partage les réalités des MRC de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac reconnaît l'importance du Programme Accès Entreprise Québec (AEQ) sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la bonification de l'offre de services et d'accompagnement aux entreprises en fonction des besoins et des réalités sur notre territoire est assurément bénéfique pour nos entreprises;

CONSIDÉRANT que pour 2021-2023, la MRC de Mékinac a utilisé environ 282 000 \$ sur une possibilité de 600 000 \$, soit seulement 47 % des sommes disponibles;

CONSIDÉRANT que le territoire de la MRC de Mékinac est vaste que les conseillers en entreprise doivent se déplacer régulièrement sur de grandes distances;

CONSIDÉRANT que les frais de déplacement ainsi que les frais de formation sont considérés comme des frais administratifs;

CONSIDÉRANT que la gestion du programme par les MRC requiert une augmentation des frais administratifs jusqu'à concurrence de 10 % des dépenses admissibles;

Re 23-11-257

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer les revendications soulevées par la MRC du Rocher-Percé et de demander au ministre de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie de mettre en place des conditions permettant aux MRC d'utiliser, pleinement et avec flexibilité, les

montants actuels et à venir du programme Accès Entreprise Québec et de maximiser le soutien apporté aux entrepreneurs en permettant aux MRC :

- Que la partie non dépensée de l'entente, jusqu'à 40% de l'enveloppe annuelle, puisse être utilisée sur la durée de l'entente, soit jusqu'au 31 mars 2025;
 - Que les frais administratifs soient limités à l'équivalent de 10 % des dépenses admissibles réalisées annuellement;
 - Que la partie des taxes de vente non récupérées soit incluse aux dépenses admissibles;
 - Que dans un contexte de renouvellement de nouvelle convention, d'y apporter les modifications souhaitées.
- Résolution 1138-10-2023 de la Table de concertation régionale de la Montérégie concernant une demande de modification au programme d'aide à la restauration patrimoniale du ministère de la Culture et des Communications;

Demande de modification au programme d'aide à la restauration patrimoniale du ministère de la Culture et des Communications - Appui Table de concertation régionale de la Montérégie

CONSIDÉRANT la résolution 1138-10-2023 de la Table de concertation régionale de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Mékinac est en accord avec l'argumentation soulevée par la Table de concertation régionale de la Montérégie;

Re 23-11-258

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la Table de concertation régionale de la Montérégie dans sa demande au ministère de la Culture et des Communications de :

- Renouveler, dans les meilleurs délais, le volet 2 du programme pour assurer le maintien en poste et/ou l'embauche d'agents de développement en patrimoine immobilier;
- Modifier les critères suivants dans la révision du programme pour le sous-volet 1a intitulé Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée :
 - D'assouplir les exigences quant aux matériaux et méthodes de travail au sein des travaux admissibles.
 - De rendre admissible à un soutien financier les maisons de valeur patrimoniale faible et moyenne figurant au sein de l'inventaire de la MRC.
 - D'atténuer l'exigence voulant que les artisans soient membres du Conseil des métiers d'art du Québec.
 - De réviser le soutien financier accordé aux MRC en fonction des municipalités qui composent son territoire.
 - D'analyser d'autres avenues de ratio de financement qu'un coefficient favorable aux municipalités dévitalisées au sein des MRC.
- Résolution 343-11-2023 de la municipalité de Sainte-Hélène de Bagot concernant une demande d'appui de la Ville de Saint-Pie pour des radars photos dans les municipalités;

Radars photos dans les municipalités - appui aux municipalités Sainte-Hélène de Bagot et Saint-Pie

CONSIDÉRANT la résolution 343-11-2023 de la municipalité de Sainte-Hélène de Bagot en appui à la Ville de Saint-Pie pour des radars photos dans les municipalités;

CONSIDÉRANT que les municipalités qui composent la MRC de Mékinac ont les mêmes enjeux que les municipalités de Sainte-Hélène de Bagot de Saint-Pie relativement aux plaintes de vitesse des usagers sur les routes municipales;

Re 23-11-259

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable et à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports du Québec et vice-première ministre du Québec, de rendre les radars photo plus accessibles aux municipalités afin de rendre nos routes plus sécuritaires.

- Résolution 326-11-2023 de la municipalité de Sainte-Hélène de Bagot concernant une demande à la FQM de réviser la clause Modification de la durée d'une évaluation professionnelle afin de la maintenir à 7 ans;

Demande à la FQM de réviser la clause Modification de la durée d'une évaluation professionnelle afin de la maintenir à 7 ans – Appui à la municipalité de Sainte-Hélène de Bagot

CONSIDÉRANT la résolution 326-11-2023 de la municipalité de Sainte-Hélène de Bagot concernant une demande à la FQM de réviser la clause Modification de la durée d'une évaluation professionnelle afin de la maintenir à 7 ans;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Mékinac est en accord avec l'opinion de la municipalité de Sainte-Hélène de Bagot;

Re 23-11-260

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la municipalité de Sainte-Hélène de Bagot dans sa demande à la FQM de réviser la clause de Modification de la durée d'une évaluation professionnelle, inscrite à leur dernier renouvellement d'assurance du Fonds d'assurance des municipalités du Québec, afin de maintenir la période d'évaluation des bâtiments municipaux à sept (7) ans, au lieu de la diminuer à une période de quatre (4) ans et de demeurer sensible afin d'éviter les lourdeurs administratives et surtout l'augmentation des coûts de services professionnels des municipalités sans raison justifiable, ayant ainsi pour effet d'augmenter le fardeau fiscal pour la population, et ce, pendant la crise économique qui accable le Québec.

- Résolution 23-10-264 de la MRC de Rouville concernant des demandes au gouvernement fédéral et Santé Canada quant à la production de cannabis à des fins médicales;

Appui à la MRC de Rouville - Demandes au gouvernement fédéral et à Santé Canada quant à la production de cannabis à des fins médicinales

CONSIDÉRANT la résolution numéro 23-10-264 de la MRC de Rouville demandant, entre autres, au gouvernement fédéral et à Santé Canada de resserrer les règles et les vérifications entourant la délivrance des permis pour la production de cannabis pour des fins médicinales et qui se lit comme suit :

« Considérant que le gouvernement fédéral a adopté, en 2018, la Loi sur le cannabis (L.C. 2018, c. 16), décriminalisant l'usage récréatif du cannabis;

Considérant qu'il est dorénavant possible, pour une compagnie, d'obtenir de la part de Santé Canada une licence afin de cultiver et/ou transformer le cannabis et le chanvre industriel;

Considérant que les municipalités et la Sécurité publique (SQ) ne reçoivent pas de liste des lieux où la production à grande échelle a été autorisée;

Considérant que ces lieux de production, bien qu'ils soient entourés par des règles de sécurité et de production très strictes, causent des problèmes de voisinages avec lesquels les municipalités et la SQ doivent conjuguer;

Considérant qu'au Québec, après avoir obtenu une prescription de cannabis auprès d'un médecin et un permis de production auprès de Santé Canada, la Loi encadrant le cannabis (C-5.3) permet la culture du cannabis à des fins médicales chez un particulier;

Considérant qu'un individu peut recevoir l'autorisation de cultiver un nombre de plants qui est largement supérieur à une consommation personnelle jugée raisonnable, allant parfois jusqu'à 200 plants pour une seule personne;

Considérant que, malheureusement, certains individus ayant obtenu un permis à des fins médicales cultivent massivement du cannabis et détournent la production « médicinale » pour la revendre sur le marché noir;

Considérant que l'agence gouvernementale qui délivre les permis de culture ne ferait pas suffisamment d'enquêtes sur les demandeurs, ce qui fait en sorte que certains d'entre eux ont eu des démêlés avec la justice au cours des dernières années;

Considérant qu'il n'existe pas de registre disponible pour la SQ pour connaître les adresses où des permis de cultures à des fins médicales ont été délivrés;

Considérant que, pour que la SQ réussisse à obtenir des informations sur un permis délivré à une adresse, une enquête doit être en cours et le dossier doit être considéré comme « avancé » pour que Santé Canada accepte de transmettre de l'information;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Adam, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et résolu que le conseil de la MRC de Rouville demande :

- Officiellement au gouvernement fédéral de resserrer les règles et les vérifications entourant la délivrance des permis pour la production de cannabis pour des fins médicales;*
- Que Santé Canada implante un registre sécurisé pour que les corps policiers aient facilement accès aux adresses où un permis de production commerciale a été délivré et fassent la même chose pour les adresses où un permis de production à des fins personnelles a été délivré;*
- Que Santé Canada considère les municipalités et les corps de police comme des partenaires privilégiés dans la lutte à la production et à la revente illégale de cannabis;*

Il est également résolu de transmettre cette résolution au ministre de la Santé, l'honorable Mark Holland, à la ministre de la Santé mentale et des Dépendances et

ministre associée de la Santé, l'honorable Ya'ara Saks, à Santé Canada, à la députée fédérale de Shefford, Mme Andréanne Larouche et au député fédéral de Beloeil-Chambly, M. Yves-François Blanchet, ainsi qu'au poste de la Sûreté du Québec à Marieville et à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

Enfin, il est résolu de solliciter l'appui des MRC du Québec, lesquelles pourraient également inviter les municipalités locales de leur territoire à emboîter le pas, ainsi qu'aux huit (8) municipalités de la MRC de Rouville. »

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac partage les préoccupations et la position à l'appui formulées dans la résolution numéro 23-10-264 de la MRC de Rouville.

Re 23-11-261

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la résolution numéro 23-10-264 de la MRC de Rouville et de demander :

- Que le gouvernement fédéral de resserre les règles et les vérifications entourant la délivrance des permis pour la production de cannabis pour des fins médicales;
- Que Santé Canada implante un registre sécurisé pour que les corps policiers aient facilement accès aux adresses où un permis de production commerciale a été délivré et fassent la même chose pour les adresses où un permis de production à des fins personnelles a été délivré;
- Que Santé Canada considère les municipalités et les corps de police comme des partenaires privilégiés dans la lutte à la production et à la revente illégale de cannabis;

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Rouville, au ministre de la Santé, l'honorable Mark Holland, à la ministre de la Santé mentale et des Dépendances et ministre associée de la Santé, l'honorable Ya'ara Saks, à Santé Canada, François-Philippe Champagne ainsi qu'au poste de de la SQ de la MRC de Mékinac.

Enfin, il est résolu de solliciter l'appui des municipalités locales de la MRC de Mékinac.

- Résolution CM-10-440-2023 de la MRC de Matawinie concernant l'adoption du règlement 236-2023 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie;
- Résolution 2023-11-328 de la municipalité de Lac-aux-Sables concernant le seuil de taxation TPS et TVQ pour les petites entreprises;

Seuil de taxation TPS et TVQ pour les petites entreprises – Appui à la municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT la résolution 2023-11-328 de la municipalité de Lac-aux-Sables concernant le seuil de taxation TPS et TVQ pour les petites entreprises;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Mékinac soutient les revendications soulevées par la municipalité de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût de la vie (inflation);

CONSIDÉRANT l'augmentation des coûts d'exploitation des petites entreprises;

CONSIDÉRANT la rareté et la disponibilité de la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la tenue de livres et d'administration;

CONSIDÉRANT l'accueil positive de la Table des élus de la Mauricie à ce sujet;

Re 23-11-262

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de demander au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial que le seuil pour l'inscription aux fichiers de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente du Québec (TVQ) soit augmenté à 50 000 \$ pour les petites entreprises.

- Résolution 2023-11-328 de la municipalité de Lac-aux-Sables concernant l'interdiction des maisons flottantes ou de leur usage;

Interdiction des maisons flottantes ou de leur usage - appui municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT la résolution 2023-11-328 de la municipalité de Lac-aux-Sables concernant l'interdiction des maisons flottantes ou de leur usage en appui à la municipalité de La Macaza;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Mékinac est en accord avec l'argumentation soulevée par la municipalité de Lac-aux-Sables;

Re 23-11-263

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de demander au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial de prévoir un encadrement réglementaire sur l'utilisation d'hébergement flottant sur les plans d'eau au Québec afin de les interdire sur les lacs approvisionnant des réseaux municipaux d'aqueduc et de pouvoir les limiter sur les lacs de moins de 600 hectares en dehors des terres publiques;

- Résolution d'appui à notre résolution 23-08-201 concernant une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de modifier une exigence des modalités d'application pour le PAVL par la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu, la MRC Nicolet-Yamaska, la MRC Vallée-de-la-Gatineau, MRC Abitibi, MRC d'Antoine-Labelle, municipalité du canton de Cleveland, municipalité de Ste-Angèle de Monnoir, municipalité de Marieville, la MRC des Pays-d'en-Haut et la municipalité de Maricourt.

Dépôt de la correspondance

Re 23-11-264

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt de la correspondance.

7. Adoption des prévisions budgétaires 2024 de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont étudié et analysé les prévisions budgétaires 2024 en caucus spécial le 15 novembre dernier;

PARTIE 1

Re 23-11-265

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter les prévisions budgétaires de la PARTIE 1, concernant toutes les municipalités et ayant trait à l'administration générale, la cour municipale, l'évaluation, le transport, l'hygiène du milieu, l'aménagement du territoire (autres dépenses d'aménagement, gestion des baux de villégiature, développement économique), les loisirs et la culture.

Le mode de répartition pour la partie 1 est la richesse foncière uniformisée pour l'administration, la cour municipale, le transport, l'aménagement du territoire. Pour le

service d'évaluation le mode de répartition de la quote-part est le nombre de dossiers et pour l'hygiène du milieu, la population.

Les recettes et les dépenses de la PARTIE 1 sont de 9 554 542 \$, réparties comme suit :

Recettes

Quote-part des municipalités	1 030 790
Autres recettes de sources locales	2 710 975
Transferts	5 604 644
Affectation de surplus	208 133

Dépenses et amortissements

	<u>Dépenses</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Total</u>
Administration	801 796	122 683	929 479
Évaluation	934 994	13 219	948 213
Cour municipale	265 768		265 768
Transport	188 569		188 569
Hygiène du milieu	1 527 200		1 527 200
Aménagement et urbanise et dév.	5 628 729	19 075	5 647 804
Culture	202 486	4 728	207 214
Activités d'investissement	5 000		5 000

PARTIE 2

Re 23-11-266

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter la PARTIE 2 des prévisions budgétaires, concernant toutes les municipalités et, ayant trait à la Régie intermunicipale du Parc industriel régional.

La répartition des quotes-parts de la partie 2 est de 50 % suivant la richesse foncière uniformisée et 50 % selon la population.

Les recettes et les dépenses de la PARTIE 2 sont de 89 459 \$, réparties comme suit :

Recettes

Autres recettes de sources locales	59 459
Transferts	30 000
Affectation de surplus	0

Dépenses

	<u>Dépenses</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Total</u>
Aménagement et urbanise et dév.	22 443	68 191	90 634
Activités d'investissement	67 016	0	67 016

PARTIE 4

Re 23-11-267

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter la PARTIE 4 des prévisions budgétaires, concernant les municipalités suivantes :

- Lac-aux-Sables;
- Saint-Adelphe
- Saint-Sévérin;
- Hérouxville;
- Grandes-Piles;
- Saint-Roch-de-Mékinac
- Sainte-Thècle;
- Saint-Tite
- Trois-Rives

ayant trait à la compétence 2 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Enercycle), soit le recyclage.

Le mode de répartition de la partie 4 est le nombre de citoyens par municipalité.

Les recettes et les dépenses de la PARTIE 4 sont de 1 417 847 \$, réparties comme suit :

Recettes :

Quote-part des municipalités	1 417 847
------------------------------	-----------

Dépenses :

	Dépenses	Amortissement	Total
Hygiène du milieu	1 417 847	0	1 417 847

8. Adoption des prévisions budgétaires 2024 des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT l'article 954 du Code municipal;

Re 23-11-268

Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter les prévisions budgétaires 2024 des TNO de la MRC de Mékinac, totalisant des recettes et des dépenses de 523 287 \$, et réparties comme suit :

Recettes

Taxes	330 315
Compensation pour services municipaux	44 000
Tenant lieu de taxes	5 511
Autres recettes de sources locales	16 500

Transferts	126 961
Surplus	0

Dépenses

Administration générale	178 418
Sécurité publique	90 317
Transport	81 992
Hygiène du milieu	26 516
Aménagement, urbanisme et développement	144 771
Loisir et Culture	1 273

9. Adoption du taux de taxe 2024 de la taxe nécessaire pour ouvrage public et du taux d'intérêt pour les comptes dus des Territoires non organisés

CONSIDÉRANT l'article 954 du Code municipal;

CONSIDÉRANT le règlement 2021-183 de la MRC de Mékinac relatif au mode d'imposition de la taxe foncière et de la taxe nécessaire pour ouvrage public et du taux d'intérêt pour les comptes dus des Territoires non organisés (TNO);

CONSIDÉRANT que l'article 981 du Code municipal permet de décréter que le taux d'intérêt sur les taxes, s'il est différent de 5 %, sera fixé par résolution;

Re 23-11-269

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- Que le taux de taxe foncière pour la partie des Territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de Mékinac soit fixé et sera prélevé, pour l'année 2024 à 0.22 \$/100 \$ pour la taxe foncière générale et à 0.07 \$/100 \$ pour la sécurité publique;
- Qu'aux fins de financer le service d'entretien du chemin des Bêtes puantes, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial, chalet et terrain vacant imposable situé sur le territoire desservi (usager du chemin) par le chemin des Bêtes puantes dans les territoires non organisés de la MRC, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, comme établi ci-après :
 - 275 \$ par terrain bâti dont la valeur du bâtiment est supérieure à 10 000 \$ en date du 1^{er} janvier 2024;
 - 80 \$ par terrain vacant d'une superficie supérieure à 2 000 m² et terrain bâti dont la valeur du bâtiment est égale ou inférieure à 10 000 \$;
- Que toutes les taxes municipales puissent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en deux versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 \$;
- Que les taxes sont payables dans les trente (30) jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement;

- Que toute somme à être perçue par la Municipalité régionale de comté de Mékinac pour les Territoires non organisés portera intérêt à raison de dix pour cent (10 %) plus cinq pour cent (5 %) de frais administratifs par année à la date de l'expiration de toute somme due.

10. Autorisation de créer un nouveau poste de technicien en informatique

CONSIDÉRANT les recommandations du Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM;

Re 23-11-270

Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser la création d'un poste de technicien en informatique et autorise madame Nathalie Groleau à signer et préparer tous les documents y afférent.

11. Autorisation de créer un nouveau poste de directeur général adjoint

CONSIDÉRANT les recommandations du Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM;

Re 23-11-271

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser la création d'un poste-cadre de directeur général adjoint et autorise madame Nathalie Groleau à signer et préparer tous les documents y afférent.

12. Embauche d'une firme de recrutement

CONSIDÉRANT que suivant les recommandations du Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM, il y a lieu de créer et de procéder à l'embauche d'un poste-cadre de directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT que le processus de création et d'embauche de ce nouveau poste est plus complexe;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Claude Grenier ressources humaines inc. au coût 7 430 \$ excluant les taxes;

Re 23-11-272

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter la proposition déposée et d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer les documents afférents à l'offre de service de Claude Grenier ressources humaines au coût de 7 430 \$ excluant les taxes. Cette somme sera prélevée à même le fonds cumulé de la partie 1.

13.a) Fonds Région Ruralité (FRR) : Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional : i)Adoption des recommandations du comité technique

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FRR – Volet 2, relatives aux investissements dans le cadre de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 23-11-273

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente :

FRR-L-23-22

Aménagement d'une station d'urgence pour véhicule de tout genre
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban
10 045 \$ ou max 80% des coûts liés au projet

FRR-L-23-23

Bonification des communications de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban
42 415\$ ou max 80% des coûts liés au projet

FRR-R-23-24

Rayonnement, visibilité et promotion
Les Villages étudiants Inc. (Camp et auberge du Lac en Cœur)
11 261 \$ ou max 80% des coûts liés au projet

13.a) Fonds Région Ruralité (FRR) : Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional : ii) Autorisation de signer une entente sectorielle visant le développement de la culture en Mauricie

CONSIDÉRANT l'entente sectorielle visant le développement de la culture en Mauricie entérinée par l'ensemble des partenaires régionaux;

CONSIDÉRANT que ladite entente mettra en œuvre un plan d'action concerté en culture pour soutenir la vitalité culturelle de la Mauricie afin d'optimiser les retombées de la culture pour les territoires et les citoyens;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac s'engage à la réalisation des objectifs de l'entente en mettant à contribution son expertise et ses compétences sectorielles, dans le respect de notre mission, de nos mandats et des politiques qui les régissent;

CONSIDÉRANT que l'entente couvre les années 2023-2024 à 2025-2026;

CONSIDÉRANT l'article 4.7 de l'entente qui prévoit la contribution financière de la MRC de Mékinac de 2 500 \$ réparti comme suit :

- Année 2023-2024 : 800 \$
- Année 2024-2025 : 850 \$
- Année 2025-2026 : 850 \$

Re 23-11-274

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser M. Bernard Thompson, préfet et Mme Nathalie Groleau directrice générale à signer l'entente sectorielle visant le développement de la culture en Mauricie et de verser la contribution financière prévue à l'article 4.7. Les sommes seront prises à même le Fonds Région Ruralité (FRR) – Volet 2.

13.b) Fonds Région Ruralité (FRR) : Volet 4 – Soutien à la vitalisation : i) Approbation des recommandations

Ce point est reporté à une séance ultérieure

14. Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 20 novembre 2023, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 23-11-275

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

9476-9841 Québec inc..

FRR : Augmentation de la somme de 5 000 \$, autorisée en octobre à 10 000 \$

Lafrance & Trudel (2005) inc.

FRR : 20 000 \$

FLI : 42 500 \$

FLS : 42 500 \$

FLI Relève : 25 000 \$

Les Aides familiales Inc.

FLI : 16 667,50 \$

FLS 16 667,50 \$

FLI Relève: 33 375 \$

9389-5902 Québec inc. (Usinage R.S.)

FLI: 40 000 \$

FLS: 40 000 \$

FLI: 27 500 \$

FLS: 27 500 \$

FRR : 20 000 \$

15. Autorisation de signer la lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement avec Fonds locaux de solidarité FTQ

CONSIDÉRANT la lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement de Fonds locaux de solidarité FTQ, société en commandite, transmise à l'intention de la MRC de Mékinac;

Re 23-11-276

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter l'offre de crédit variable à l'investissement selon les termes, conditions et restrictions énoncés à la lettre d'offre et autoriser le préfet, M. Bernard Thompson et la directrice générale, Mme Nathalie Groleau à signer tous les

documents nécessaires pour donner suite à ladite « Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement » ainsi que les annexes qui y sont jointes.

16. Adoption du calendrier des séances pour l'année 2024

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Re 23-11-277

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le calendrier ci-après, soit adopté, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC de Mékinac pour 2024. Ces séances se tiendront le mercredi et débiteront à 19 h :

24 janvier
21 février
20 mars
17 avril
15 mai
19 juin
21 août
16 octobre
27 novembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

17. Nomination sur divers comités

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir et nommer les personnes qui siégeront sur différents comités et organisations;

Re 23-11-278

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires et il est résolu de nommer les représentants, tels que décrits ci-après :

COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC (ART 123 CODE MUNICIPAL)

Bernard Thompson, préfet (d'office)
Yvon Bourassa, préfet suppléant (d'office)
Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe
Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban
Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite

COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) (LOI SUR LA POLICE ART.78)

Bernard Thompson, préfet (d'office)
Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables
Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac
Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite
Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle
Nathalie Groleau, directrice générale, à titre de personne-ressource

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE (CSI)

Représentant des élus, Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
Président de la Régie des incendies Centre Mékinac
Président Régie des incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice
Représentant SISEM
Directeur de la Régie des incendies Centre Mékinac (Daniel Isabelle)
Directeur de la Régie des incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice (Alain Beauséjour)
Directeur du SISEM (Jonathan Fontaine)
Responsable du schéma de couverture de risque à la MRC de Mékinac (Éric Piché)
Représentant des directeurs généraux, madame Denise Cossette, directrice générale à la municipalité d'Hérouxville

SOCIÉTÉ D'INFRASTRUCTURES DE MÉKINAC (SIM)

Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe
Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables
Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle, substitut

COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC)

Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite
Bernard Thompson, maire d'Hérouxville
Louis Jacob
Yvan Pedneault
Michel Labranche
Christine Béland
Alain Lambert (FLS)

COMITÉ SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS AUTONOMES (STA)

Josée Lafontaine, Carrefour formation Mauricie
Charlee Bouvette Dumaine, Carrefour emploi Mékinac
Jean-Philippe Leduc, Desjardins
Martine Fortin, SADC
Nicolas Mélé, Fonds Mauricie
Caroline Goyette, Services-Québec

COMITÉ RECOMMANDATIONS FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 2

Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe
Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban
Bernard Thompson, maire d'Hérouxville, substitut
Louis Filteau, directeur de l'aménagement
Nathalie Groleau, directrice générale
Nadia Moreau, directrice du service économique
Julie Robillard, coordonnatrice au développement socioéconomique et à la Communauté entrepreneuriale, et responsable du FRR-volet 2

COMITÉ DIRECTEUR FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR) : VOLET 3 – SIGNATURE INNOVATION

Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite
Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin
Nathalie Groleau, directrice générale
Nadia Moreau, directrice du service de développement
Isadora Tremblay, représentant du MAMH

Alexis Rheault, coordonnateur à la vitalisation et aux communications

COMITÉ DE VITALISATION FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 4

Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe

Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban

Nadia Moreau, directrice du service économique

Joëlle Boucher-Dandurand, organisatrice communautaire pour la MRC de Mékinac au CIUSSMCQ

Josée Lafontaine, enseignante lancement d'entreprise, représentant volet socioéconomique

Deux membres non-votants Isadora Tremblay (MAMH) et Alexis Rheault (MRC)

COMITÉ CULTUREL

Annie Pronovost mairesse de Saint-Tite

Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe

Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles

Suzanne Tessier, développement culturel – Saint-Adelphe;

Chantal Francoeur, Saint-Tite

Claudette Trudel-Bédard, développement culturel - Ste-Thècle;

Michel Tremblay, Hérouxville

BUREAU DES DÉLÉGUÉS

Bernard Thompson, maire d'Hérouxville

Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives

Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle

Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, substitut

Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, substitut

Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban, substitut

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Bernard Thompson, maire d'Hérouxville

Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle

Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin

Yves Vouligny

François Déry

Denis Gauthier

Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, substitut

COMITÉ DE SUIVI DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables

Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle

Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin

Pascale Dion, coordonnatrice au développement de la zone agricole

Nadia Moreau, directrice du développement économique

Stéphanie Veilleux, Lavi-eau-Champs

Un représentant de l'UPA, du MAPAQ, de AMFM, et du SPBM

COMITÉ MRC AMIE DES ENFANTS

Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles
Julie Robillard, coordonnatrice au développement socioéconomique et à la Communauté entrepreneuriale, et responsable du FRR-volet 2
Véronique Perron, Coordonnatrice aux loisirs, culture et communications, MRC de Mékinac

GRAND COMITÉ MRC AMIE DES ENFANTS

Tous les élus, MRC de Mékinac

COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

Bernard Thompson, préfet
Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables
Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle, substitut

COMITÉ DE DÉMOLITION

Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite
Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives
Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban

COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION EN MATIÈRE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION

Mélanie Massicotte, agente Place aux jeunes Mékinac au Carrefour Emploi-Mékinac
Guy Veillette, directeur général au Carrefour Emploi-Mékinac
Julie Martin, organisatrice communautaire au CIUSSS MCQ
Geneviève Langlois, chef des services sociaux généraux Shawinigan/Mékinac/des Chenaux -
Direction santé mentale adulte et dépendance-CIUSSS MCQ
Geneviève Morin, directrice générale à la Chambre de commerce de Mékinac
Ruben Michea, administrateur, comité territorial en développement social
Geneviève Ricard, directrice générale de la Corporation de développement communautaire de Mékinac
Caroline Boucher, coordonnatrice aux projets spéciaux et co-coordonnatrice de la Démarche mauricienne dans Mékinac à la Maison des familles de Mékinac
Sabrina De Trilles, agente d'intégration en immigration à la Maison des familles de Mékinac
Annie Proulx, directrice générale à la Maison des familles de Mékinac
Anne-Marie Roy, conseillère en immigration régionale, ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe
Maude Grenier, coordonnatrice à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants, MRC de Mékinac
Nadia Moreau, directrice du service de développement économique, MRC de Mékinac

COMITÉ D'ANALYSE DES APPELS DE PROJETS VOLET INTERCULTUREL

Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin
Maude Grenier, coordonnatrice à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants, MRC de Mékinac
Nadia Moreau, directrice du service de développement économique, MRC de Mékinac

AUTRES COMITÉS

ÉNERGYCLE

Comité administratif

Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe

Comité technique

Louis Filteau, directeur de l'aménagement

CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ DE MÉKINAC (CTAM)

Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE MÉKINAC (CDDM)

Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite

Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives

BASSIN VERSANT DU ST-MAURICE (BVSM)

Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles

COMITÉ DE CONCERTATION DU BVSM

Éric Piché, aménagiste adjoint

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES (AMFM)

Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA BATISCAN (SAMBBA)

Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle

Louis Filteau, directeur à l'aménagement (Substitut)

COMITÉ TECHNIQUE (SAMBBA)

Pascale Dion, coordonnatrice au développement de la zone agricole

TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA (CAPSA)

Pascale Dion, gestionnaire des cours d'eau

Éric Piché, aménagiste adjoint, substitut

CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROTECTION DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE (CAPSA)

Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban

UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE LA MAURICIE (URLSM)

Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle

COMITÉ DIRECTEUR DU CONSORTIUM EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin

Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles, substitut

PÔLE D'ÉCONOMIE SOCIALE

Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin

COMITÉ TERRITORIAL ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE MÉKINAC

Maude Grenier, coordonnatrice à l'accueil des nouveaux arrivants
Julie Robillard, coordonnatrice au développement socioéconomique et à la Communauté entrepreneuriale, et responsable du FRR-volet 2
Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin substitut

COMITÉ DIRECTEUR POUR L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN ENTREPRENEURIAT

Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables

COMITÉ CONSULTATIF EN ENTREPRENEURIAT

Julie Robillard, coordonnatrice au développement socioéconomique et à la Communauté entrepreneuriale, et responsable du FRR-volet 2

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE DE LA MAURICIE (PDAAM)

Comité directeur

Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban
Nathalie Groleau, directrice générale, substitut

Comité technique

Pascale Dion, agronome
Louis Filteau, directeur à l'aménagement substitut

TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES DU TERRITOIRE (GIRT)

Louis Filteau, directeur de l'aménagement, substitut

COMITÉ CONSULTATION RÉGIONAL DE LA RÉSERVE DU ST-MAURICE

Nathalie Groleau, directrice générale
Louis Filteau, directeur de l'aménagement

COMITÉ DIRECTEUR DE LA RIVIÈRE ST-MAURICE

Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles

COMITÉ TECHNIQUE DE LA RIVIÈRE ST-MAURICE

Nathalie Groleau, directrice générale

18. Village-Relais : demande d'appui

CONSIDÉRANT que le Programme Village-relais élaboré par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), lequel favorise le développement économique et touristique, tout en ayant comme premier objectif, d'accroître la sécurité routière, où sont offerts des lieux d'arrêt à des fins de repos et de services;

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac datée du 22 novembre 2023 signifiant à la MRC de Mékinac, la volonté de joindre le réseau des Villages-relais;

CONSIDÉRANT que la municipalité compte moins de 10 000 habitants;

CONSIDÉRANT que la municipalité possède les services de base pour se qualifier comme Village-relais;

CONSIDÉRANT le positionnement stratégique de la municipalité et sa volonté d'obtenir l'accréditation;

CONSIDÉRANT que la municipalité démontre son intérêt à devenir un Village-relais;

Re 23-11-279

Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de présenter la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac comme une municipalité désireuse d'adhérer au Programme Village-relais du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

19. Renouveaulement de l'adhésion au Bassin versant du Saint-Maurice (BVSM)

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac appuie la mission et les mandats de Bassin versant du Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion annuelle;

Re 23-11-280

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de renouveler notre adhésion pour 3 ans au coût de 100 \$ par année.

20. Renouveaulement de l'adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Mauricie (AMFM)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler notre cotisation annuelle au sein de l'AMFM;

Re 23-11-281

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 50 \$ à l'AMFM pour les années 2023-2024 et 2024-2025 pour un totale de 100\$.

21. Approbation du règlement 2023-09-60 modifiant le règlement 2021-06-48 et autorisant une dépense révisée de 10 701 000 \$ et un emprunt révisé de 8 301 000 \$ afin de pourvoir aux provisions exigées par le MELCCFP pour la fiducie afférente au lieu d'enfouissement technique de Champlain

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est membre de la compétence 3 de la Régie en matière d'éliminations des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que chacun des membres de la Régie doit approuver les règlements de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie par résolution de son conseil;

Re 23-11-282

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver le règlement d'emprunt 2023-09-60 modifiant le règlement 2021-06-48 et autorisant une dépense révisée de 10 701 000 \$ et un emprunt révisé de 8 301 000 \$ afin de pourvoir aux provisions exigées par le MELCCFP pour la fiducie afférente au lieu d'enfouissement technique de Champlain.

22. Adoption du règlement d'emprunt 2023-10-62 décrétant une dépense de 8 209 000 \$ et un emprunt de 4 209 000 \$ pour la construction d'un bâtiment administratif sur le lot 3 893 823 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est membre de la compétence 3 de la Régie en matière d'éliminations des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que chacun des membres de la Régie doit approuver les règlements de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie par résolution de son conseil;

Re 23-11-283

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver le règlement d'emprunt 2023-10-62 décrétant une dépense de 8 209 000 \$ et un emprunt de 4 209 000 \$ pour la construction d'un bâtiment administratif sur le lot 3 893 823 du cadastre du Québec.

23. Adoption du règlement 2023-191 visant à adopter le plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030 de la MRC de Mékinac

ATTENDU que la MRC de Mékinac doit établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et doit le réviser aux sept ans;

ATTENDU que le 31 décembre 2016 est entré en vigueur le règlement numéro 2013-165 édictant le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Mékinac;

ATTENDU que la MRC de Mékinac a adopté, le 18 août 2021, par sa résolution n° 21-08-157, son projet de PGMR;

ATTENDU que conformément à la LQE, la MRC de Mékinac a tenu une consultation publique et a apporté des modifications à son projet de PGMR pour tenir compte des avis reçus;

ATTENDU que RECYC-QUÉBEC a émis le 17 janvier 2023 un avis à l'effet que le projet de PGMR n'était pas conforme à la LQE ainsi qu'aux orientations gouvernementales en gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que, conformément à la LQE, la MRC de Mékinac a remplacé le projet de PGMR jugé non conforme par un nouveau projet de PGMR conforme aux modifications demandées;

ATTENDU que RECYC-QUÉBEC a émis le 10 août 2023 un avis confirmant que le projet de PGMR modifié est conforme à la LQE ainsi qu'aux orientations gouvernementales en gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que, suivant l'article 53.20.3 de la LQE, l'adoption du présent règlement est requise afin que le PGMR de la MRC de Mékinac entre en vigueur;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 18 octobre 2023;

Re 23-11-284

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de statuer, par règlement, ce qui suit :

1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

2. Le projet de plan de gestion des matières résiduelles, modifié suivant la transmission d'un avis de non-conformité par RECYC-QUÉBEC, puis déclaré conforme à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et aux orientations du gouvernement par cette dernière, est adopté.
3. Ce document, joint aux présentes, constitue le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 de la MRC de Mékinac et fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récité.
4. Conformément à l'article 53.20.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le PGMR, entrera en vigueur le 31 décembre 2023.
5. Une copie du règlement sera transmise à RECYC-QUÉBEC afin d'attester de l'entrée en vigueur du PGMR.

24. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-193 concernant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière à l'organisme responsable de l'évaluation

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2023-193 concernant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière à l'organisme responsable de l'évaluation. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

25. Règlement de contrôle intérimaire numéro 2023-194 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Mékinac

Résolution d'intention de modifier le schéma d'aménagement révisé de la MRC

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a un schéma d'aménagement révisé en vigueur depuis le 27 février 2008;

CONSIDÉRANT que la MRC a l'intention de modifier le schéma d'aménagement révisé, afin de régir l'intégration d'éolienne sur le territoire;

Re 23-11-285

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'annoncer son intention de modifier le schéma d'aménagement révisé pour régir l'intégration d'éolienne sur le territoire.

Avis de motion visant l'intégration d'éolienne sur le territoire

CONSIDÉRANT que la MRC prévoit adopter un règlement de contrôle intérimaire afin de régir l'intégration d'éolienne sur le territoire;

Monsieur Éric Blouin, donne avis de motion, visant à régir l'intégration d'éoliennes sur le territoire selon les paramètres du projet de règlement 2023-194 déposé séance tenante.

Dépôt et adoption du projet de règlement de contrôle intérimaire le règlement 2023-194

CONSIDÉRANT que la MRC a l'intention d'adopter un règlement de contrôle intérimaire afin de régir l'intégration d'éoliennes sur le territoire d'ici à ce que le schéma d'aménagement révisé soit modifié en cette matière;

Re 23-11-286

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à la majorité des maires, de déposer et d'adopter le projet de règlement 2023-194, tel que déposé.
Le vote est demandé pour cette proposition.

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe se prononcent contre cette résolution afin de prendre plus de temps pour l'étude de ce projet de règlement de contrôle intérimaire.

Les autres maires du conseil votent en faveur de la résolution. La résolution est donc adoptée sur division.

26. Avis de conformité du règlement numéro 205-2023 de la municipalité d'Hérouxville modifiant le règlement de lotissement

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Hérouxville a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement numéro 205-2023 modifiant le règlement de lotissement;

Re 23-11-287

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve :

- Le règlement numéro 205-2023 modifiant le règlement de lotissement;

et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

27. Autorisation de verser le paiement final pour le projet MEK-P0283 dans le parc industriel régional

CONSIDÉRANT la réalisation de travaux pour le prolongement du chemin dans le parc industriel régional (PIR) par MGEF inc.;

CONSIDÉRANT que à la suite de la réalisation des travaux, l'entrepreneur a déposé le dernier décompte;

CONSIDÉRANT que monsieur Carl Jutras, ingénieur à la MRC a examiné la demande et recommande le paiement;

Re 23-11-288

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement final, au montant de 221 361.32 \$ avant taxes.

27. a) Territoires non organisés : Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-195 modifiant le règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2023-195 modifiant l'annexe C du

règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP). Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

27. b) Territoires non organisés : Autorisation de verser le paiement final pour le projet MEK-P309 au km 10 du chemin des Bêtes puantes

CONSIDÉRANT la réalisation de la phase 2 de la reconfiguration de la côte au km 10 sur le chemin des Bêtes puantes par Les Entreprises Maxime Gauthier;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la réalisation de certains travaux, l'entrepreneur a déposé le dernier décompte;

CONSIDÉRANT que monsieur Carl Jutras, ingénieur à la MRC a examiné la demande et recommande le paiement du premier décompte;

Re 23-11-289

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement final, au montant de 14 186.60 \$ avant taxes.

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour une benne chauffante

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour l'acquisition d'une benne chauffante basculante ou à vis;

CONSIDÉRANT que seulement un soumissionnaire a déposé une offre, soit Permaroute;

CONSIDÉRANT que l'offre reçue est conforme;

Re 23-11-290

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter la soumission au montant de 84 469 \$ avant taxes et de procéder à l'achat d'une benne chauffante à vis.

Autorisation de signer une entente avec le MAPAQ relative à la communication de renseignements de nature personnelle et confidentielle

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) souhaite partager des informations confidentielles tirées du formulaire d'enregistrement des exploitations agricoles à la MRC Mékinac pour favoriser le développement des activités agricoles ou leur protection par ces dernières;

CONSIDÉRANT que les renseignements détenus par le ministère sont nécessaires aux attributions des MRC et concernent le schéma d'aménagement et de développement (SAD) et le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ces travaux les MRC détiennent des renseignements d'intérêts pour le ministère, à savoir des matrices graphiques et que ces documents sont nécessaires aux fins d'actualiser les renseignements qu'il détient en géomatique;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) souhaite conclure une entente avec la MRC Mékinac pour déterminer les termes, conditions et modalités de la communication des renseignements nécessaires aux attributions des Parties et aux utilisations autorisées des renseignements communiqués.

Re 23-11-291

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que ce conseil autorise Madame Nathalie Groleau, directrice générale, à signer l'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et la MRC Mékinac et que la MRC Mékinac s'engage à remplir ses obligations en lien avec cette entente.

Soutien aux médias régionaux

CONSIDÉRANT que les médias régionaux de la Mauricie jouent un rôle crucial dans la diffusion d'informations locales;

CONSIDÉRANT que la perte d'emplois dans les médias régionaux risque de compromettre la couverture exhaustive des événements locaux;

CONSIDÉRANT que les médias régionaux favorisent le tissage social en mettant en lumière les réussites, les enjeux et les événements uniques au sein de notre communauté, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC de Mékinac reconnaît que la préservation de l'information locale est essentielle pour maintenir une société informée, engagée et équilibrée;

Re 23-11-292

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'exprimer notre profonde préoccupation face à la perte d'emplois dans les médias régionaux reconnaissant l'importance de ces institutions dans la préservation de l'identité locale et la promotion de notre région et d'appeler à une action immédiate pour préserver ces institutions cruciales.

Renouvellement de l'adhésion à la CDC

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion annuelle à la Corporation de développement communautaire de Mékinac (CDC)

Re 23-11-293

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de renouveler l'adhésion à la CDC au coût annuel de 55 \$ pour les années 2023-2024 et 2024-2025 pour un total de 110 \$.

Autorisation de signer une entente avec le ministère de la Sécurité publique (MSP) pour la desserte policière

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'entente de service avec le ministère de la Sécurité publique concernant la desserte policière par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT la présentation de la nouvelle entente de service par le sergent Jean-Sébastien Brodeur de la Sûreté du Québec;

Re 23-11-294

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser monsieur Bernard Thompson, préfet et madame Nathalie Groleau,

directrice générale de la MRC de Mékinac à signer la nouvelle entente de service avec le ministère de la Sécurité publique pour la desserte policière par la Sûreté du Québec.

Demande au ministère des Ressources naturelles et de la Forêt (MRNF) – réparation de la côte du 11km

CONSIDÉRANT que des contribuables des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac ont informé le conseil des maires de la précarité de la côte du 11 km sur le chemin Doucet;

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2022 un accident mortel a eu lieu dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que le chemin Doucet est un chemin forestier que les réparations sont assumées par les usagers de cette route;

CONSIDÉRANT que le chemin des Bêtes puantes et le chemin Doucet sont des voies d'accès important pour le secteur et totalisent plus de 20 km;

CONSIDÉRANT que la capacité de payer des utilisateurs;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'activité forestière prévue dans ce secteur à court et moyen terme;

CONSIDÉRANT que les travaux sont estimés à plus de 500 000 \$;

Re 23-11-295

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de demander au ministère des Ressources naturelles et de la Forêt une contribution financière afin de réaliser des travaux pour sécuriser la côte du 11 km sur le chemin Doucet.

Questions de l'assemblée

Plusieurs personnes présentent et questionnent le conseil.

Levée de l'assemblée

Re 23-11-296

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

Préfet

Greffière-trésorière